

ANNEXE 4

EMPLOIS SPECIFIQUES RELEVANT D'UN PREREQUIS (TITRE OU QUALIFICATION PUIS BAREME)

EMPLOIS	CONDITIONS REQUISES					
	DIPLOMES OU TITRES PROFESSIONNELS	LISTE D'APTITUDE	ENTRETIEN ET AVIS	AUTRE CONDITION (*)		
Direction d'école élémentaire ou maternelle : - hors Réseau REP + - hors décharge totale de direction		liste d'aptitude (en cours de validité)		Compte tenu des contraintes spécifiques, l'exercice sur ce type de poste est incompatible avec l'attribution d'un temps partiel. Les titulaires d'un poste de direction obtenant un temps partiel seront réaffectés à titre provisoire sur tout type de poste prioritairement dans la circonscription pour la durée du temps partiel obtenu.		
Poste en UPEAA (élèves allophones nouvellement arrivés)	Certification complémentaire FLS			Les enseignants nommés sur poste de UPEAA peuvent être amenés à exercer provisoirement à temps plein ou à temps partiel sur une autre école de la circonscription, voire d'une circonscription proche.		
Coordonnateur DAP			IEN CERGY ASH 1	Remplir l'annexe 5		
Chargé de mission prospective et moyens Dispositif d'Accompagnement des PIAL			IEN CERGY ASH 1	Remplir l'annexe 5		
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;">RASED</td> <td>Aide relationnelle et aide pédagogique</td> </tr> </table>	RASED	Aide relationnelle et aide pédagogique	Tous diplômes spécialisés C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. -S.H. ou CAPPEI ou CAEI selon les priorités suivantes 1. Enseignant qui détient un CAPPEI avec le module de professionnalisation ou le module d'approfondissement correspondant au poste. 2. Enseignant titulaire du CAPPEI qui détient une certification avec le module de professionnalisation différent de celui du poste. A certification identique, les candidats seront départagés au barème			
RASED	Aide relationnelle et aide pédagogique					
Postes enseignants spécialisés itinérants (pôle accompagnement spécialisé)		IEN CERGY ASH 1		Remplir l'annexe 5		
Enseignant en milieu pénitentiaire	Avis de la commission spécifique (unité pénitentiaire régionale)	IEN CERGY ASH 2		Prise de contact indispensable et acceptation de l'organisation de l'unité d'enseignement		
Service d'éducation spéciale et de soins à domicile		IEN CERGY ASH 2				
Enseignant Référent pour la scolarisation des élèves handicapés	OUI (commission départementale)	IEN CERGY ASH 1				
Enseignants CDOEA*		IEN CERGY ASH 2				
Enseignant en établissement spécialisé (UEM, UEE)				Prise de contact indispensable et acceptation de l'organisation de l'unité d'enseignement		
Enseignant en hôpital		IEN CERGY ASH 2		Prise de contact indispensable et acceptation de l'organisation de l'unité d'enseignement		
Coordination pédagogique d'unités d'enseignement en établissement spécialisé		IEN CERGY ASH 2				
ULIS école (ULEC)						
Coordonnateur APAD		IEN CERGY ASH 2		Remplir l'annexe 5		
Enseignant en S.E.G.P.A.						
Enseignant en E.R.E.A.		IEN CERGY ASH 2 ET PROVISEUR	Remplir l'annexe 6			

La mention "avis" précise que l'avis de la personne indiquée sera pris en compte lors des opérations de mouvement.

*Les enseignants nommés sur les postes référents mission CDOEA assurent la préparation des commissions départementales d'orientation vers les enseignements adaptés (SEGPA, EREA)

Référent rattaché à l'école maternelle R. Rolland de GARGES IEN CERGY ASH 2

Référent rattaché à l'école élémentaire DESCARTES 1 à SOISY SOUS MONTMORENCY IEN CERGY ASH 2

Référent rattaché à l'école élémentaire CHENES à CERGY IEN CERGY ASH 2

La nomination sur un emploi dépendant de la M.D.P.H. relève d'un appel à candidature. La personne retenue est fonctionnellement mise à disposition de la M.D.P.H. pour une durée de 3 ans. Elle perd le poste précédemment occupé.

Cette nomination est soumise à un entretien et à un avis conjoints de l'IEN de Cergy ASH 1 et du chef du pôle évaluation de la MDPH.